

**Délégation de signature consentie à Monsieur Fabien THOMAS, Directeur de l'unité mixte de recherche n° 7569 intitulée « Laboratoire Environnement et Minéralurgie » par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire.**

Le délégué régional,



Délégation Centre-Est

[www.cnrs.fr/centre-est](http://www.cnrs.fr/centre-est)

17, rue Notre-Dame des Pauvres  
54519 Vandœuvre-lès-Nancy cedex

T. 03 83 85 60 00  
F. 03 83 17 46 21

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC100152DAJ du 23 juin 2010 nommant Monsieur Philippe PIÉRI délégué régional pour la circonscription Centre-Est à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2010 ;

Vu la décision n° DEC091295PU du 8 avril 2009 approuvant le renouvellement, pour une durée de A supprimer ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009, de l'unité mixte de recherche n° 7569, intitulée « Laboratoire Environnement et Minéralurgie », dont le directeur est Monsieur Fabien THOMAS ;

Décide

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Fabien THOMAS, Directeur de l'unité mixte de recherche n° 7569, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup> à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (**en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque**) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Fabien Thomas, délégation de signature est donnée à Monsieur Laurent Michot, Directeur de recherche CNRS aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

**Article 4**

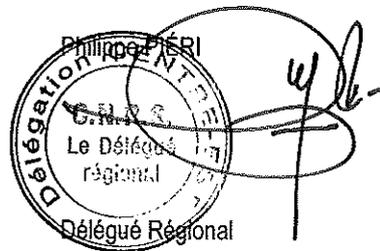
La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Vandœuvre, le 1<sup>er</sup> juillet 2010

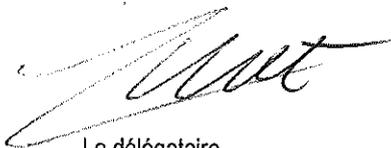
Fabien THOMAS



Directeur de l'UMR n° 7569



Laurent MICHOT



Le délégataire

<sup>1</sup> Soit 125 000 Euros HT au 01/01/2010.